



Payer un preavis de 3 mois en laissant un appart dont on était lo

Par **ateka**, le **18/08/2010** à **22:53**

Bonjour, rnje viens de quitter un appartement dont j'etais locataire. rnUn preavis de 3 mois est sur le bail. rnUne nouvelle locataire devais entrée au 1/09 et nous eviter de payer les 2 mois de preavis restant mais le proprio a dit à l'agence de ne pas relouer l'appart car il le recupere pour sa fille. rnDans ce cas ou c'est le proprio qui refuse de relouer l'appart, doit on payer les 2 mois de preavis qu'il nous reste ou est ce a sa charge? rnMerci

Par **Marion2**, le **18/08/2010** à **23:06**

Bonsoir, rnrnLe propriétaire est libre d'accepter ou de refuser un locataire. rnrnVous devez donc régler les 2 mois restant.

Par **aliren27**, le **20/08/2010** à **07:37**

Bonjour, rnrnsi vous pouvez prouver que la fille de votre locataire a enménagée durant votre préavis, vous ne devrez que la différence entre EDL de sortie, remise des clés et son entrée dans la logement. rncordialement